

**Séance du 4 avril 2023
Délibération n°2023-29**

L'an deux mille vingt trois, le 4 avril, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	13

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Elodie DELABRE, Amélie ENJOLRAS, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Marie-Claude BIGOT, Philippe DELAIGUE.

Procurations :

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 27 mars 2023.

Objet : Convention prestation de services : Communauté d'Agglomération du Puy.

Le maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation de services interventions et répartition des charges entre la communauté d'Agglomération et la Commune de Saint-Vincent.

Dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et pour plus de réactivité, il est en effet proposé de confier une partie des missions liées aux compétences communautaires à la commune.

Cette convention concerne les prestations (de maintenance et d'entretien) réalisées par les services communaux à la micro crèche Mini pouce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention présentée ainsi que les avenants afférents.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 06 AVR. 2023
et publication le 06 AVR. 2023